

Sept membres du Conseil de Ville vont intégrer une commission parlementaire jurassienne

La commune de Moutier carbure à plein régime pour réaliser le transfert de la ville dans le canton du Jura. Dans chaque édition de moutier.ch, un point sera fait avec le chargé de projet.

Certains d'entre vous auront peut-être déjà entendu parler de la « commission parlementaire spéciale mixte dédiée à l'accueil de Moutier ». Derrière cet intitulé très protocolaire – appelons-là « Commission Moutier », ce sera plus simple – se cache pourtant un outil démocratique décisif pour l'avenir de Moutier dans la République et Canton du Jura.

Composée de sept membres du Parlement jurassien, la « Commission Moutier » sera aussi et surtout composée d'autant de représentants du Conseil de Ville de Moutier. Les autorités jurassiennes ont en effet unanimement admis que l'implication d'élus prévôtois dans la préparation des grands axes politiques liés à l'accueil de Moutier était indispensable. Le Parlement jurassien a même modifié la loi qui régit son fonctionnement pour cela !

Alors concrètement, quel sera le rôle joué par cette commission ? Elle aura pour mandat d'examiner les accords intercantonaux, notamment le Concordat, ainsi que les modifications constitutionnelles et légales liés au transfert de la commune de Moutier avant leur traitement par le plénum. En d'autres termes, elle contribuera à définir les éléments les plus importants qui doivent assurer à la ville de Moutier et au canton qui nous accueille un transfert tout en douceur. Ainsi, la « Commission Moutier » livrera son préavis sur les sujets soumis au Parlement jurassien. Les sept représentants de Moutier auront ainsi tout le loisir d'être entendus dans le cadre des débats.

Notons encore que le Conseil de Ville de Moutier désignera ses sept membres, issus de toutes les formations politiques, ainsi que les remplaçants, lors de sa séance du 4 juillet 2022. Les travaux devraient commencer dès la rentrée.

Patrick Cerf

Chef de projet « Transfert de Moutier dans le Jura »